

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.**

**Membres présents :** MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés :** MM. FERRARI Jean (représenté par Mme CARRARA Carole), PESENTI Philippe (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par Mme ROSIER Nicole).

**Membres absents :** MM. HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance :** Mme BOURDONCLE Annie.

**La séance du conseil municipal est ouverte en présence de 19 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 22 votants de début de séance.**

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des événements portant sur l'état civil, survenus depuis le dernier Conseil Municipal du 27 mars 2018 :

:

**Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,**

**SOUHAITE** la bienvenue aux nouveau-nés et **TRANSMET** ses compliments aux parents.

**ADRESSE** tous ses vœux de bonheur aux mariés.

**PREND** part à la peine des familles lors d'un décès par des pensées chaleureuses, en leur exprimant toute sa sympathie et leur **ADRESSE** ses condoléances attristées.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un ordre du jour complémentaire :

- La rectification d'une erreur matérielle au budget eau
- Les gares de Tenay et Virieu-le-Grand

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'ordre du jour complémentaire.

**ENTEND** au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présenter un hommage en l'honneur de Madame Monique THIBERT :

« *Le Tribunal de Grande Instance de GAP a rendu le 15 décembre 2017 un jugement qui tient lieu d'acte de décès au 2 juin 2015, jour de la disparition de notre collègue Monique THIBERT, membre du Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes.*

*Monique siégeait à nos côtés depuis le début de ce mandat, depuis Avril 2014.*

*Très engagée dans le monde associatif, Monique s'est engagée avec le même dévouement dans nos commissions municipales (Agriculture, Forêts, Environnement / Education, Jeunesse / Culture et Loisirs / Sports / Communication / Sécurité des Pistes).*

*Nous avons tous beaucoup appréciés sa constante bonne humeur, son dynamisme, sa disponibilité, son approche consensuelle des dossiers.*

*Monique s'intéressait à tout, apportant son volontarisme, ses idées et ses remarques de bon sens. Elle nous a quitté dans le pire scénario, qui laisse ses enfants, sa famille, ses amis et nous-mêmes dans l'incapacité de faire notre deuil. C'est très dur mais la vie doit pourtant continuer et elle continuera.*

*Nous adressons à Guylaine, Virginie, Séverine, à leurs conjoints et enfants ainsi qu'à toute la famille nos pensées les plus amicales et les assurons de notre soutien dans cette longue épreuve. »*

**L'ensemble du Conseil Municipal,**

**OBSERVE** une minute de silence.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2018.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI de l'installation de Madame Marie-Odile LETRAY au Conseil Municipal, suite à la déclaration de décès de Madame Monique THIBERT.

**ACCEPTE à l'unanimité,** l'installation de Madame Marie-Odile LETRAY au Conseil Municipal.

**EST INFORME** d'une nouvelle configuration des commissions municipales suite à la déclaration de décès de Madame Monique THIBERT.

A cet effet, les élus sont invités à se positionner sur la place vacante au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission Agriculture, Forêts, Environnement,
- Commission Education, Jeunesse,
- Commission Culture et Loisirs,
- Commission Sports,
- Commission Communication et coordination des manifestations événementielles,

- Commission Municipale de sécurité des pistes.

Aucun élu ne se manifeste pour prendre part à une nouvelle commission municipale.

Madame Marie-Odile LETRAY fera part ultérieurement de son souhait éventuel de participer à une commission.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI du résumé de la réunion de présentation du projet de commune nouvelle, ayant eu lieu le 12 avril 2018 à Thézillieu.

**ENTEND** Madame Fabienne JOLY demander si la mairie peut lui transmettre le diaporama de présentation du projet de commune nouvelle, exposé par le cabinet ActiPublic lors de la réunion.

Monsieur Bernard ARGENTI répond que le document n'a pas été transmis à l'ensemble des conseillers, il s'agit d'un élément préparatoire exposé en présentiel par le cabinet. Il y aura un document définitif qui sortira bientôt et sera adressé à l'ensemble des élus.

Monsieur ARGENTI ajoute qu'il y aura une charte à adopter par l'ensemble du conseil municipal pour présenter la démarche. La charte n'a aucune valeur juridique, il s'agit d'un engagement moral. Il faudra aussi acter par un engagement de principe l'adhésion à la commune nouvelle pour éviter de réitérer l'échec subi la communauté de communes du Plateau d'Hauteville-Lompnes. Ce vote d'engagement solennel sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Le vote devra au moins être majoritaire. Cette délibération n'est pas obligatoire mais symbolique.

Le vote juridique obligatoire pour l'adhésion de la commune nouvelle se fera en dernier, il devra être concordant avec les autres communes.

**ENTEND** Monsieur Jacques RABUT exprimer son souhait qu'il y ait au moins une réunion publique pour la population dans chaque commune sur le sujet de la commune nouvelle dans la mesure où une consultation populaire ne demeure pas possible.

Madame Fabienne JOLY répond qu'il ne s'agit pas d'une décision des communes d'interdire une consultation populaire mais du préfet.

Monsieur Jacques RABUT précise sa volonté, celle d'une population qui connaisse les motivations de la création d'une commune nouvelle. Il s'agit d'informer les citoyens.

Monsieur Bernard ARGENTI répond que cette première démarche a fourni beaucoup d'informations à la population.

Monsieur Bernard ARGENTI ajoute qu'une information sera bien entendu faite au public.

**PREND ACTE** du départ de M. CHAPUIS Gérard à 20h34.

**Soit 18 conseillers et 3 pouvoirs.**

Monsieur Bernard ARGENTI ajoute que des groupes de travail composés d'élus vont être faits pour étudier le dossier et rédiger la Charte.

**PREND ACTE** du retour de M. CHAPUIS Gérard à 20h37.

**Soit 19 conseillers et 3 pouvoirs.**

**ENTEND** Monsieur Jacques RABUT demander si la minorité aura une représentativité dans les groupes de travail.

Monsieur Bernard ARGENTI répond que cette représentativité sera assurée.

Madame Fabienne JOLY est étonnée qu'une Charte qui n'a aucune valeur juridique puisse s'imposer aux successeurs alors qu'il n'y a eu aucune annonce de faite d'un projet de commune nouvelle lors des élections municipales 2014.

Monsieur Bernard ARGENTI confirme et répond que la baisse des dotations aussi n'avait pas été annoncée.

S'ensuit une discussion.

**EST INFORME** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI de la disponibilité du recueil des actes administratifs de l'Assemblée Générale du Comité Syndical du S.I.E.A du 16 mars 2018 auprès du secrétariat des affaires générales. Ce document a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique le 16 avril 2018.

**ENTEND** Monsieur RABUT s'interroger sur la notion de solidarité des territoires et Monsieur ARGENTI rappeler à ce sujet son intervention lors de cette assemblée.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Madame Nicole ROSIER de l'indemnité de conseil allouée au comptable public d'un montant de 45.73 €. Suite au départ de Monsieur Karl DANIS trésorier municipal le 30 mars 2018, il est proposé d'attribuer cette indemnité à Madame Sabine PELEY-DUMONT, sa remplaçante et ce, pendant toute la durée de ses fonctions au taux de 100 %.

**ACCEPTE à l'unanimité** d'allouer l'indemnité de conseil au comptable public Madame Sabine PELEY-DUMONT.

**EST INFORME** de l'attribution d'une indemnité de confection du budget à Madame Sabine PELEY-DUMONT pour assurer des prestations de conseil, que l'indemnité de confection des budgets lui sera également attribuée pendant toute la durée de ses fonctions sur la base du taux applicable à la commune, que ces indemnités concernent : le budget principal et ses budgets annexes, le budget de la régie de l'eau, le budget assainissement, le budget de la régie des énergies, le budget du CCAS.

**PROPOSE** que ce barème pourra être révisé, et que la dépense sera inscrite chaque année aux différents budgets concernés.

**APPROUVE à l'unanimité** l'attribution de cette indemnité de confection du budget à Madame Sabine PELEY-DUMONT.

**EST INFORME** de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, le 27 mars 2018, de la notification de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain prononçant l'effacement des dettes datant de 2015 à 2017 de Monsieur GOBE Martial pour :

- le BUDGET EAU, dont le montant s'élève à la somme de 979,70 €
- le BUDGET ASSAINISSEMENT, dont le montant s'élève à la somme de 1 063,69 €

**PROPOSE** de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement pour M. GOBE Martial.

**ENTEND** Monsieur José RODRIGUEZ-CERVILLA demander pourquoi les impôts ne peuvent pas encaisser les sommes dues au titre des factures d'eau et d'assainissement.

Madame Marie TRAINI lui répond que ces personnes sont en surendettement.

Monsieur ARGENTI ajoute que ces personnes ont peu de revenus et que de ce fait, la commune a peu de marges de manœuvre. Il rappelle que la loi interdit désormais de couper l'eau.

Madame Isabelle MASNADA prend la parole à son tour en disant que l'eau peut être payée par petites mensualités avec des échéanciers.

Monsieur Didier BOURGEAIS lui répond que l'échéancier n'est pas possible dans son cas.

Madame MASNADA se demande pourquoi laisse t-on les gens se surendetter.

Monsieur ARGENTI lui répond que cela ressort des assistants sociaux. Ces gens avant d'être en surendettement subissent un certain nombre de procédures.

Madame MASNADA insiste sur le fait que les gens puissent payer par petites mensualités.

Madame Catherine TREUVELOT intervient en disant qu'on ne peut pas obliger les gens à payer par mensualités s'ils n'en ont pas les moyens.

Madame MASNADA lui répond que les gens sont prêts à signer les échéanciers mais ne sont pas au courant de cette possibilité et qu'elle effectue les démarches elle-même dans le cadre de son activité d'infirmière libérale pour le compte de personnes en difficulté qu'elle côtoie.

Monsieur BOURGEGAIS dit que des échéanciers ont déjà été créés, les personnes sont bien au courant de l'existence de cette possibilité mais ne sont tout simplement pas recouvrables. Elles paient les premières mensualités puis ne peuvent plus.

Madame MASNADA rétorque que lorsqu'il y a des versements, il faut prélever à ce moment-là.

Après un certain débat, le Conseil Municipal,  
**ACCEPTE à 18 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. BLEIN Jean, Mme MASNADA Isabelle), 2 ABSTENTIONS (Mmes MACHON Annie, PALAZZI-ZANI Nelly), de constater l'effacement des dettes de 979,70 € au BUDGET EAU et de 1063,69 € au BUDGET ASSAINISSEMENT pour M. GOBE Martial.**

**ENTEND** Monsieur Didier BOURGEGAIS ajouter que la date du jugement étant de 2018 et l'effacement des dettes s'étalant de 2015 à 2017, la nouvelle facture sur 2018 sera aussi effacée car c'est au jour de la date du jugement que l'effacement s'effectue.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI de la fin de l'activité agricole de Monsieur Yves PILOD, par un courrier en date du 14 avril 2018. Son activité agricole a été reprise par Monsieur et Madame QUINET Thibaut et Delphine.

Afin de faciliter leur installation, il souhaite transmettre la convention Pâturage des terres à vocation pastorale pour une parcelle située aux Dergis, lieu-dit le Mollard aux Loups à ses repreneurs d'une surface de 3 ha 50 a 85 ca.

**PROPOSE** au Conseil Municipal que ces terrains soient mis à disposition de Monsieur et Madame QUINET Thibaut et Delphine. Pour ce faire, il est proposé de passer une convention de 5 ans, pour la mise à disposition des terrains des Parcs du Mollard aux Loups aux Dergis à Monsieur et Madame QUINET Thibaut et Delphine.

**DEMANDE** d'accepter que le tarif de location sera basé sur la valeur des points préfectoraux, à savoir : valeur Bugey - 7<sup>ème</sup> groupe minima - 3 points - soit 2.78 € l'hectare, selon l'arrêté du Préfet de l'Ain du 17 Aout 2017.

**EST INFORME** que le tarif de location des années suivantes suivra l'actualisation de l'arrêté préfectoral qui paraît fin septembre de chaque année.

**ACCEPTE à l'unanimité** les dispositions susmentionnées.

**RAPPELLE** sur présentation de Monsieur Didier BOURGEGAIS de la délibération n°2017-89 du 15 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal acceptait l'établissement d'une convention de prêt à usage avec ENGIE GREEN.

En effet, suite à des appels à projets photovoltaïques nationaux initiés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) et de la sollicitation de la commune par ENGIE GREEN France (ex EDF Energie renouvelable) sur la recherche de sites à valoriser d'une surface minimale de 5 hectares. Le site des « Granges Ballet », zone nord, serait tout particulièrement adapté à recevoir ces équipements photovoltaïques, dont les modules fixes sur plots sont fabriqués en France. Les délais de réponse à cet appel d'offre étant très contraints, il est nécessaire d'établir très rapidement une convention de prêt à

usage afin de permettre à ENGIE GREEN France de réaliser les différentes études dont études d'impact faune/flore, études de raccordement, dépôt de permis de construire. La réussite de ce projet permettrait par ailleurs à la commune, à la communauté de communes et au département de bénéficier de retombées économiques intéressantes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au bail accepté le 15 novembre 2017 est proposé par ENGIE GREEN, afin d'intégrer la parcelle cadastrée section D n°95.

Les terrains communaux concernés représentent environ six à douze hectares à prendre dans les parcelles cadastrées section E n°625 (La Cornella), D n°95 D n°405 (Molard Grana) étant précisé que la superficie exacte sera déterminée au vu d'un document d'arpentage établi par un géomètre, les frais de bornage restant à la charge d'ENGIE GREEN FRANCE.

**ACCEPTE à l'unanimité** d'établir un avenant à la convention de prêt à usage pour permettre à ENGIE GREEN FRANCE de réaliser les différentes études, dont études d'impact faune/flore, études de raccordement, dépôt de permis de construire, afin d'intégrer la parcelle cadastrée section D n°95, sise au lieu-dit « Molard Grana ».

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prêt à usage annexée à la présente avec ENGIE GREEN France.

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce dossier.

**RAPPELLE** le rapport de gestion de la Société d'Economie Mixte du Plateau d'Hauteville-Lompnes présenté lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2018.

**DEMANDE** au Conseil Municipal de prendre acte par délibération que le Conseil Municipal a bien pris connaissance de ce rapport.

**PREND ACTE à l'unanimité** du rapport de gestion de la SEM sur l'exercice comptable du 01/10/2016 au 30/09/2017.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI des résultats de la consultation communale sur le nom donné aux habitants du Département de l'Ain.

Les habitants du Département de l'Ain ne disposent pas d'un gentilé leur permettant de revendiquer leur identité et leur sentiment d'appartenance à leur territoire. De ce fait, le Département a créé un comité, composé de quelques personnalités ayant toutes un lien privilégié avec l'Ain. Ce comité a fait trois propositions le 9 février dernier.

Ces propositions ont fait l'objet d'une consultation dans les communes de l'Ain qui a duré du 12 février au 10 avril 2018. A cet effet, la commune d'Hauteville-Lompnes a mis en place une urne et des bulletins de vote pour permettre aux habitants de participer.

Hauteville-Lompnes totalise 78 participations.

Ci-dessous, les résultats :

- Initiaïn/Initiaïne = 10
- Aindinois/Aindinoise = 58
- Ainain/Ainaine = 4
- Vote blanc = 4
- Votes nuls = 2

**PROPOSE** de retenir sur la commune d'Hauteville-Lompnes la proposition des « Aindinois/Aindinoise » qui sera transmise au Département avant le 30 avril 2018.

**ACCEPTE A 16 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE** (Mme ROSIER Nicole, Mme LETRAY Marie-Odile représentée par Mme ROSIER Nicole), **4 ABSTENTIONS** (MM. CHARVOLIN Roch, Jacques RABUT, Mmes JOLY Fabienne, TREUVELOT Catherine), de retenir la proposition des « Aindinois/Aindinoise ».

**PREND CONNAISSANCE** du procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 mars 2018, envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux le dix-sept avril 2018, qui n'apporte pas de remarques particulières.

**PROPOSE** d'aborder l'ordre du jour complémentaire.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Madame Nicole ROSIER que suite à une erreur de retranscription dans la délibération n°2018-32, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat du budget de l'EAU.

**Le Conseil Municipal**, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**CONFIRME** affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget de l'EAU sur l'exercice 2018 de la façon suivante :

► **BUDGET EAU :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2017 soit 194 576,27 € sera :

- pour 187 194,28 € repris à la section de fonctionnement du budget 2018
- pour 7 381,29 € affecté à la section d'investissement du budget 2018

**EST INFORME** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI que des élus ainsi que des personnes de la SNCF laissent entendre que les dessertes des gares de TENAY HAUTEVILLE et VIRIEU LE GRAND BELLEY seraient supprimées.

Dans un premier temps, la SNCF va réduire les fréquences de ces dessertes pour parvenir à terme à leur suppression. Monsieur Bernard ARGENTI est fondamentalement contre les éventuelles fermetures des gares de Virieu-le-Grand et de Tenay. Ce serait catastrophique pour le Plateau d'Hauteville et pour le Bugey. Au contraire, cette ligne existe, il faut la conforter, avec des horaires adaptés. Elle permet à de nombreux scolaires et salariés de rejoindre la Plaine de l'Ain et Lyon. Sinon ils doivent prendre la voiture. C'est un non-sens environnemental, un non-sens sur le plan de la sécurité routière. Ces deux gares sont indispensables au Plateau d'Hauteville et au Bugey.

**ENTEND** Catherine TREUVELOT ajouter que les cheminots font grève pour cette raison aussi, ils défendent le service public.

Monsieur ARGENTI lui répond qu'il faut bien distinguer deux types de manifestations celle du statut de cheminot et celle du réseau ferré de France où l'Etat doit s'engager plus pour la maintenance de ces lignes.

Madame Fabienne JOLY ajoute que certains jours le train ne s'arrête pas à ces dessertes.

Monsieur ARGENTI lui répond que le conseil peut affirmer aujourd'hui que la fermeture de ces gares serait catastrophique pour le territoire du Haut Bugey car il y a un nombre important de personnes qui se rendent en direction de Lyon et de la plaine de l'Ain.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VOTE** une motion affirmant que la fermeture des gares de Virieu-le-Grand et Tenay serait catastrophique pour le territoire d'Hauteville-Lompnes et plus largement du Bugey car un nombre important de personnes les empruntent tous les jours. Réduire les arrêts en nombre revient à décourager les utilisateurs et relève d'une stratégie incompréhensible au regard de l'environnement qui condamne les territoires ruraux en niant les flux professionnels, économiques, culturels et scolaires.

**DEMANDE** que les collectivités Région et Etat s'engagent pour des investissements visant à pérenniser ces lignes et leur cadencement qui doit être en rapport avec une réalité horaire permettant de répondre aux besoins des usagers pour rejoindre les bassins d'emploi économique ou les pôles scolaires étudiants depuis les gares de Virieu-le-Grand et Tenay.

Monsieur Jean BLEIN demande s'il est possible de lancer une pétition.

Monsieur Bernard ARGENTI lui répond que la commune va voir comment peut s'opérer la suite, si les efforts sont relayés et si une concertation sera établie avec des garanties données.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- Souvenir national des victimes des héros de la déportation le Dimanche 29 avril 2018
- Inauguration du Festival Nature le Vendredi 4 mai 2018 à 18h00 à la salle des fêtes
- Commission Education le 7 mai 2018 à 18h
- Commission Communication le 15 mai 2018 à 18h
- Commission Urbanisme le 17 mai 2018 à 18h
- L'Assemblée Générale extraordinaire de la SEM le Mardi 15 mai 2018 à 19h
- Commémoration du 8 mai 1945
- Prochaine séance du Conseil Municipal le Mardi 29 mai 2018 à 20h00

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil.

Séance levée à vingt et une heure quarante minutes,

Le Maire,



  
Bernard ARGENTI.